

# MESURES

**Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :**

1.1

Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs, en privilégiant une approche multidisciplinaire.

## MISSION TRANSVERSALE

### « Renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs »

*Projet-pilote « approche intersectorielle des violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale » :*

Ce projet, repris comme l'action 46 du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, entend améliorer la collaboration entre le Parquet, la police, les maisons de justice, les services d'aide et les acteurs de proximité dans les situations complexes de violences intrafamiliales. Il participera ainsi à la mise en œuvre de la mesure 1.4 du PGSP. Les modalités de pilotage et de mise en œuvre de ce projet seront définies et intégrées dans le plan de mise en œuvre du PGSP, dans le cadre de la Mission transversale de renforcement de l'accompagnement des victimes et des auteurs.

1.2

Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)haine, -harcèlement et -discriminations; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime.

1.3

En vue de lutter contre les contrôles non motivés, un monitoring des contrôles d'identité effectués et de leur motif est organisé, ainsi que le rassemblement des bonnes pratiques en la matière.

1.4

En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation.

1.5

Améliorer la détection et intensifier la politique de recherche et de poursuite des faits de harcèlement, discours de haine et de discriminations en ligne et hors ligne (notamment en matière d'embauche et de logement), et favoriser la prise en charge des victimes.

## ACTION PARTENAIRE

### Complémentarité et concordance des plans régionaux :

equal.brussels, dans son rôle de service public mettant en œuvre la politique du ou de la Secrétaire d'État chargé-e de l'Égalité des Chances pour la Région de Bruxelles-Capitale, coordonne et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs plans d'action portant sur des problématiques prises en compte sous la thématique « Intégrité physique et psychique des personnes ». Dans une optique de complémentarité des plans régionaux, les actions planifiées dans ces outils programmatiques seront prises en compte et, selon la pertinence, intégrées au plan de mise en œuvre thématique annuel du PGSP. De cette manière, la

contribution des acteurs de la prévention et de la sécurité aux actions adoptées sous ces instruments régionaux sera garantie, tout en assurant la mise en œuvre des mesures définies dans le PGSP. La concordance et la complémentarité de ces actions avec d'autres initiatives prévues par les plans d'action sous la coordination d'equal.brussels sera également garantie par l'organisation d'une concertation étroite et la réalisation d'ajustements si nécessaire, afin de permettre une interaction croisée entre les différents organes et Plans d'action bruxellois, dont les thèmes s'influencent mutuellement, et ainsi favoriser une approche intersectionnelle :

- Le Plan OSIG (orientation sexuelle et identité de genre)
- Le Plan bruxellois contre le racisme
- Le Plan de soutien aux familles monoparentales
- Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Le Conseil bruxellois de la personne handicapée
- Le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes

Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constituent la sortie de prison et la réinsertion.

#### MISSION TRANSVERSALE

**« Assurer une analyse transversale et systématique pour améliorer l'image de la sécurité et l'évaluation des politiques publiques en la matière »**

*Projet Collecte de donnée OSIG*

En étroite collaboration avec equal.brussels, BPS mobilise un acteur alternatif à la police (Rainbow House asbl) pour recueillir des données sur les actes LGBTQI+-phobes commis en RBC et ainsi diminuer le chiffre noir. Ces actes étant peu rapportés à la police, passer par une association qui jouit d'une proximité et d'une relation de confiance avec le public-cible permet à la fois d'offrir aux victimes un lieu d'écoute et d'accueil empathique (tout en les sensibilisant à l'importance du dépôt de plainte), et de récolter des données qui ne sont à ce jour pas enregistrées par ailleurs.

Lancé en 2019, ce projet est également intégré au Plan SOGI dont la mise en œuvre est pilotée par equal.brussels et se poursuivra courant de ce nouveau cycle. L'Observatoire au sein de BPS continuera à traiter et à analyser les données anonymes récoltées par les partenaires dans le cadre de ce projet.

Il répond concrètement à la mesure 1.7.

1.7

Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données — permettant de réduire le sous-rapportage des violences (notamment eu égard au genre) — le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées.

1.8

Mener une recherche-action sur le trajet d'une plainte et/ou d'un signalement jusqu'à sa judiciarisation afin d'identifier les améliorations possibles (du « front office » au moment du dépôt de la plainte/du signalement, en passant par la nomenclature jusqu'à la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes).

1.9

Promouvoir une conceptualisation et une occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, visant à lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations.